Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V44/2025

Portant sur rue barrée

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'organisation de la représentation théâtrale d'Imagin Arts Rully dans le cadre des Jeudis de Rully le jeudi 19 juin 2025 à la salle des fêtes de Rully,
Considérant que pour la sécurité de la manifestations le stationnement et la circulation devront être interdits devant la salle des fêtes

ARRÊTE

ARTICLE 1er:
Le stationnement et la circulation seront interdits le jeudi 19 juin 2025 à partir de 18h, du n° 2 au n°18 place de la mairie 71150 RULLY, jusqu'à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 :
Les panneaux nécessaires à l'indication de ces modifications de circulation et de stationnement seront mis en place par la Commune de Rully.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté sera affiché de manière visible pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 4 :
La Commune de Rully et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 9 mai 2025
Mme le Maire
Sylvie TRAPON

MAIRIE DE RULLY
71150 SAONE ET LOIRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.